

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES DIRECTEURS DE LYCEES PARTENAIRES D'EPIDORGE en Mars 2005

Présents

- DEURNE, NHB College : Helga Atteveld, Ad. De Bont
- Groupe de pilotage élargi : M.O. Nouvelot, B. Denis, G. Vanderwegen, J.C. Rousseau, F. Van Herreweghe, D. Pauthex (Directeur ENESAD)

Directeurs des lycées partenaires

- R. Creemers (Vilvoorde), Y. Desliens (Cibeins), C. Droyer (Wintzenheim), M. Guin (La Côte St-André), M. Veselic (Maribor), B. Vombergar (Maribor)

Excusés :

- W. Koppens (Deurne), C. Van Mechelen (Rotterdam), I. Rus (Cluj-Napoca)

Absents :

- Lycées de Corzano et de Mountbellew

La réunion des directeurs des lycées partenaires d'EPIDORGE avec le groupe de coordination du projet EPIDORGE était prévue par le projet. Les directeurs en ont été informés en septembre 2004 dès que le projet EPIDORGE a été approuvé par la Commission ; la date et le lieu de la réunion ont été confirmés début janvier 2005.

Les directeurs ont été invités à réaliser un petit travail préparatoire pour faciliter leur contribution dans chaque séquence de la rencontre :

- 1) – A propos du contenu et des objectifs du projet EPIDORGE
- 2) – A propos des droits reconnus aux élèves par les textes nationaux, régionaux, locaux
- 3) – A propos de l'enquête sur les conditions de vie et de travail des élèves réalisée dans leur établissement.
- 4) – A propos du lancement du projet dans leur établissement.

I - CONTENU ET OBJECTIFS D'EPIDORGE

Les participants ont partagé leurs représentations d'EPIDORGE à partir de leurs réflexions individuelles autour des notions de pouvoir d'initiative (empowerment) et d'organisation quotidienne

- Le pouvoir d'initiative des élèves recouvre pour eux trois dimensions

1 - le développement personnel, le comportement

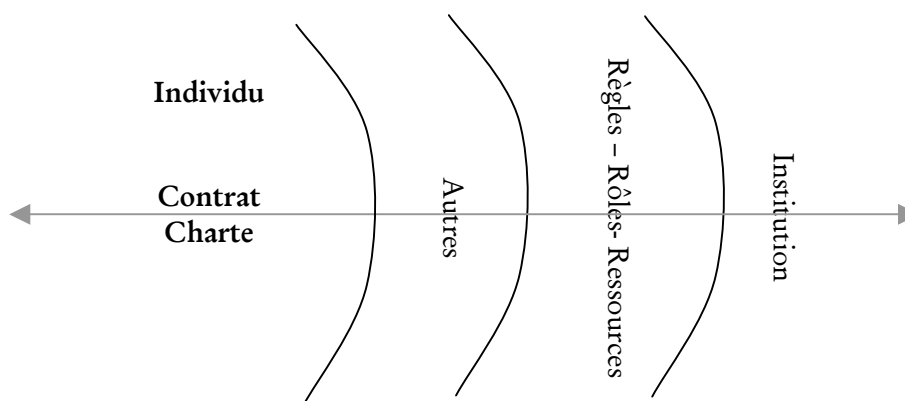
- sens des responsabilités
- autonomie, initiative
- capacité à gérer son propre parcours scolaire
- capacité à devenir responsable de ses apprentissages
- capacité à écouter
- capacité à « sortir des sentiers battus » - esprit critique

2 - le rapport à l'institution

- participer aux décisions les concernant à l'égal des autres, donner son point de vue (démocratie)
- définir des projets, proposer, organiser, mettre en œuvre, collecter des ressources
- gérer des locaux, des activités
- exercer ses droits et ses devoirs (citoyen)

3 - le rapport aux autres

- écouter – être écouté
- respecter – être respecté
- coopérer avec les personnels (enseignants, direction...),
- coopérer avec les autres élèves
- débattre, prendre en compte le point de vue des autres.



- L'organisation quotidienne de l'établissement

La notion d'organisation quotidienne recouvre, pour eux, cinq dimensions

1 -les structures

Organisation des locaux, du temps, des activités extra-curriculaires, règles.

2 - le management éducatif

Gestion du temps, des locaux – Flexibilité – Organisation du travail.

Gestion des différences entre les élèves (âge, sexe, filières...)

3 - la démocratie

Réflexions communes, partagées sur ce qu'est la communauté éducative. Capacité à trouver un accord (compromis, consensus) entre des logiques contradictoires, en prenant en compte les contraintes et les points de vue différents (fonctionnement démocratique des instances)

4 - le pilotage de l'établissement

Evaluer l'efficacité, l'efficience, l'impact de l'organisation, mettre en œuvre et suivre les décisions.

5 -- la gestion du changement

Innovation- Living organisation – Learning organisation – Dynamique.

II – GESTION CONTRACTUELLE D’EPIDORGE

Brice DENIS a présenté et expliqué les principes qui régissent la convention-cadre commune à tous les partenaires d’EPIDORGE et le contrat de projet qui lie individuellement chaque partenaire d’EPIDORGE à l’ENESAD, coordinateur, et qui définit les tâches et les ressources allouées à chacun pour un an.

Comment conclure ce contrat ?

Mars 05

1 - L’ENESAD envoie les documents (convention-cadre et contrat) à ceux qui ne sont pas présents à Deurne.

L’ENESAD envoie à tous, les annexes de la convention-cadre (formulaires pratiques), le manuel SOCRATES, et la convention SOCRATES-ENESAD.

Mars-avril 05

2 - Chaque partenaire signe et tamponne deux exemplaires de la convention-cadre et du projet

3 – Chaque partenaire conserve un exemplaire des 2 documents pour lui et renvoie à l’ENESAD **un exemplaire signé et tamponné de la convention-cadre et du contrat de projet** – ainsi qu’un relevé d’identité bancaire international (IBAN/BIC) avec l’adresse de la banque.

Avril 05

4 - L’ENESAD procède au paiement de la subvention européenne conformément au contrat de projet dès réception du contrat signé et du relevé d’identité bancaire

Avril-mai 05

5 - Dès réception de la subvention, chaque partenaire renvoie à l’ENESAD un reçu signé et tamponné.

6 - Chaque partenaire est responsable du suivi spécifique de l’utilisation des crédits alloués.

15 Mai 05

7 - Chaque partenaire prépare son premier rapport intermédiaire à l’aide des formulaires proposés en annexe de la convention-cadre :

- annexe IV, 1 – Fiche individuelle
- annexe IV, 2 – Tableau individuel du temps consacré à EPIDORGE
- annexe IV, 3 – Récapitulatif du temps consacré à EPIDORGE
- annexe IV, 4 – Liste d’émargement

ainsi que tous les documents (comptes-rendus de réunion, résultats des enquêtes, éléments du portfolio...) nécessaires à la rédaction du rapport intermédiaire.

Mai 05

8 - Ces documents seront présentés à Bruxelles pour s’assurer qu’ils sont complets.

Juillet 05

9 - Le premier rapport intermédiaire interne sera rédigé par Marie-Odile Nouvelot avec les contributions de tous.

III - COMPARER LE POUVOIR D'INITIATIVE RECONNU AUX ELEVES PAR LES TEXTES REGLEMENTAIRES

Compte-rendu des deux groupes de travail, francophone (FR) et anglophone (B, NL, SLO)

A. Les droits des lycéens sont-ils reconnus ? Lesquels ?

(FR) – Droits très nombreux définis par des lois (1989, 1991), par le code rural et par des circulaires (notamment, la circulaire « vie scolaire » de 2002 et la circulaire « ALESA », associations des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis) de 2003.

(EN) – Droits définis dans les trois pays

Droits importants en Slovénie. Un livret définissant les droits et devoirs des lycéens est diffusé par le Gouvernement auprès des élèves. Les lycéens participent à l'évaluation de l'établissement (impact sur la rémunération du directeur)- les élèves participent au conseil d'établissement aux Pays-Bas et en Slovénie.

B. Les conditions d'exercice de ces droits sont-elles fixées ?

(FR) – Les conditions sont générales (respect d'autrui, bienséance...). Elles pourraient être précisées par le règlement intérieur de l'établissement. De fait, l'exercice de ces droits est soumis à l'approbation de l'autorité (direction).

(EN) – Les conditions sont définies dans un contrat en Slovénie, entre les adultes et les élèves en difficulté.

Belgique ? Pays-Bas ?

C. Implication des élèves dans la définition de leurs conditions de vie et de travail

(FR) – Les élèves participent à l'élaboration des règlements intérieurs, notamment dans le cadre du Conseil des délégués.

(EN) – Les élèves sont impliqués dans les conseils d'établissement

D. Mode de participation des élèves dans les conseils

(FR) – Les élèves participent à toutes les délibérations. Ils ont connaissance des mêmes informations comptables, des rapports d'activité...

Les délégués sont formés à cet effet.

Il n'y a aucun suivi organisé des décisions prises dans les instances.

(EN) – Les modes d'élection sont définis clairement.

E. Responsabilité des élèves dans les activités extra- curriculaires

(FR) – Les élèves peuvent être pleinement responsables de certaines activités. Ils sont responsables de leur association socioculturelle (ALESA).

(EN) – Les élèves ont la possibilité de prendre la responsabilité de certaines activités. Cela repose sur le volontariat et cela varie d'un établissement à l'autre.

F. Apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté

(FR) – Cet apprentissage n'est pas spécifiquement défini par un texte. Il est mis en œuvre dans certaines activités (centre de documentation éducation socioculturelle) et dans le cadre de certains programmes (BAC professionnel, BTS, brevet de technicien supérieur)

(EN) – L'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté est lié avec les représentations d'élèves « en échec », en difficulté...

Conclusion très provisoire

Cette première comparaison repose sur un travail de groupe rapide et encore superficiel. Les directeurs aimeraient l'approfondir grâce à de nouvelles réunions de projet (visite Arion en 2006 ?).

Globalement, on observe des points de convergence entre les quatre pays représentés (FR, B, NL, SLO) :

- les droits des élèves sont définis au niveau national et local
- en France et en Slovénie, des heures de vie de classe permettent aux élèves de s'exprimer sur leurs conditions de vie et de travail
- les modes d'élection des élèves dans les conseils sont clairement définis. Les élèves participent à toutes les délibérations
- la possibilité est offerte de créer des activités extra- curriculaires dans les quatre pays
- la formation des élèves à l'exercice de leurs droits et devoirs relève de l'initiative de l'Etablissement

On observe aussi des points de divergence

- les échanges élèves-enseignants peuvent être formalisés dans l'emploi du temps (SLO) ou non (FR)
- les droits des élèves doivent être systématiquement communiqués aux intéressés (SLO) ou non (FR)
- les conseils d'établissement peuvent être nombreux (FR) ou non
- les élèves peuvent intervenir dans les conseils (FR, SLO) ou non (B).
- l'apprentissage de la responsabilité peut être institué (FR) ou non.

IV - L'ENQUETE SUR LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DES ELEVES

Gérard Pinot a rappelé les enjeux de cette enquête :

- 1) **Renseigner sur la connaissance des lieux (PERCEPTION).** Connaître les jugements portés sur les lieux et sur leur qualité (confort, hygiène, accessibilité...). Saisir les dimensions conflictuelles liées à des conceptions différentes du temps, des usages, du rôle symbolique, des possibilités de changements...
- 2) **Renseigner sur le style d'occupation des lieux (APPROPRIATION)**

L'appropriation varie selon le type d'espace, selon les moyens disponibles, selon les utilisateurs. L'appropriation a un sens. Elle permet de comprendre comment ça marche ? Est-ce que ça marche ?

L'appropriation s'apparente à un code pour dire la réalité

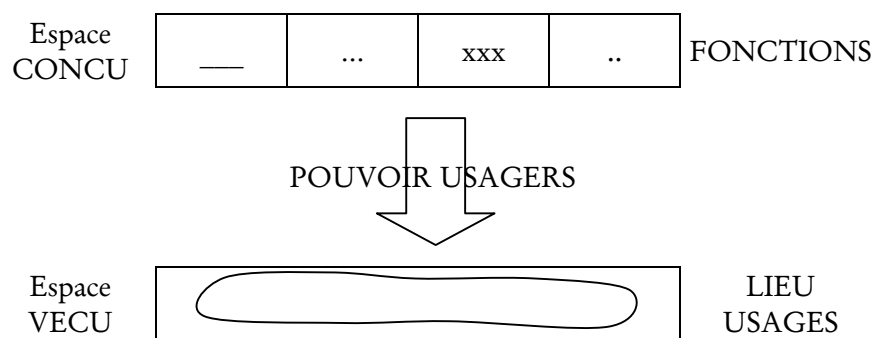
L'appropriation est un processus collectif.

Conclusion pratique

L'enquête « plan masse » réalisée au début du projet EPIDORGE porte sur la manière dont les répondants pensent que l'espace est utilisé, davantage que sur l'espace tel qu'il est.

D'où la nécessité d'observer, d'enquêter, de faire une enquête détaillée sur certains lieux.

3) Bien différencier l'espace fonctionnel, créé par l'architecte, des lieux créés par l'utilisateur



Il est important de voir, de comprendre comment c'est vécu.

Le PLAN (d'architecte) doit être transformé en CARTE

- pour
- communiquer sur les usages, les parcours
 - rendre compte des différents points de vue
 - proposer des changements

Freddy Van Herreweghe

a présenté la carte qu'il a réalisée des activités de travail personnel dans un certain nombre de lieux (couloirs, bibliothèque). Cet exemple illustre comment l'enquête détaillée (observations, photos, entretiens) permet de renseigner sur le style d'occupation des lieux choisis par l'équipe EPIDORGE pour réfléchir à la capacité d'initiative et d'auto-organisation des élèves.

V - AUTO-EVALUATION DES DIRECTEURS SUR LE DEMARRAGE DU PROJET

A Modalités de mise en place des équipes

- 1) Entrée par un problème – Organisation d'une réunion d'information adultes et jeunes. "Projet Comenius 1 déjà lancé.
- 2) Deux réunions d'information par la direction sur le projet EPIDORGE, une pour les délégués élèves, l'autre pour les enseignants
 - o Première réunion de projet avec les volontaires, personnels et élèves
- 3) Constitution d'une équipe de 14 personnes (8 élèves et 6 personnels) à l'initiative de ??

- 4) Contacts personnels de la correspondante EPIDORGE avec des enseignants et des élèves. Présentation du projet devant deux classes. L'équipe devrait être élargie à des personnels non-enseignants
- 5) Diffusion du projet à tous les enseignants. Information des délégués élèves. Entretiens individuels de la direction avec les volontaires.

B Difficultés pour démarrer le projet

- 1) - Problème de temps et d'efficacité. Difficultés pour comprendre EPIDORGE. Difficulté de mise en application pour faciliter l'expression et la réflexion des participants élèves
- 2) - La première réunion d'information n'a pas abouti à des décisions concrètes. Implication trop forte du directeur dans la réunion. Manque de mobilisation des personnels. Manque de temps.
- 3) - Grand intérêt pour les projets européens. Les projets font partie du travail des enseignants et de la vie de l'école. Problème pour fixer la date et l'heure des réunions. Trop peu d'élèves impliqués.
- 4) - NR

C Résultats déjà obtenus

- 1)- Un début de réflexion commune. Le travail des élèves
- 2)- Expression des besoins des élèves en matière d'espaces de détente
- 3)- Mise en œuvre de l'enquête sur plan- masse. Intérêt relatif du plan-masse. Analyse des résultats et présentation sur les panneaux d'information du lycée. Diffusion des résultats. Sélection des 3 lieux à analyser en détail.
- 4)- Mise en œuvre de l'enquête ; nouvel intérêt des enseignants pour la vie scolaire.

D Résultats escomptés à la fin de l'année 1

- 1) - Faire aboutir la réflexion sur l'aménagement d'une zone d'activité de détente.
- 2) - Faire bien comprendre aux élèves les buts poursuivis. Réaliser un diagnostic précis des besoins et des projets des élèves.
- 3) - Réaliser l'enquête détaillée. Améliorer les activités de détente et revoir l'aménagement de l'espace de détente.
Consacrer plus de temps aux réunions du groupe de projet.
- 4) - Disposer d'un diagnostic partagé. Réaménager le foyer des élèves. Créer des nouveaux espaces de travail personnel.
- 5) - Réaliser l'état des lieux.
- 6)- Faire comprendre à tous que le projet a pour but à terme, d'améliorer et de mieux comprendre les conditions de vie et de travail de tous.

E Besoins d'aide

- 1) - Aide méthodologique - soutien financier de la Région
- 2) - Outils et méthodes pour mobiliser
- 3) - Aide méthodologique pour dégager un consensus entre les propositions et aide d'un architecte pour formaliser les propositions.
- 4) - Aide extérieure pour passer de la phase « diagnostic » à la phase « propositions » et « évaluation »
- 5) - Recadrage et suivi régulier (e.mail, téléphone...), avec la même qualité d'informations (documents, rencontres...) qu'à Deurne.

F Développement à venir entre les directeurs

- 1) Planifier des échanges d'informations réguliers sur l'avancement du projet
- 2) Organiser une action européenne pour travailler sur les textes réglementaires

- 3) Organiser d'autres rencontres entre directeurs. Organiser des visites mutuelles. Echanger des informations sur les problèmes, les réussites, les expériences...
Echanger des informations sur les événements de l'école. Lancer des invitations.
- 4) Faire des stages dans les lycées partenaires
- 5) Mettre en place un forum questions – réponses sur Internet.

Marie-Odile NOUVELOT, coordinatrice d'EPIDORGE